

## **VILLE DE SOTTEVILLE LES ROUEN**

## ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

République Française

Liberté - Égalité - Fraternité NOUS, Alexis RAGACHE, Maire de la Commune de SOTTEVILLE-LES-ROUEN,

## Vu:

- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-18 et L2122-20,
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses articles 10 à 12 relatif aux ordonnateurs,
- la délibération n°2024-56 en date du 23 mars 2024 portant élection du Maire,
- la délibération n°2024-58 en date du 23 mars 2024 portant élection des adjoints,

Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

## **ARRETONS:**

<u>Article 1:</u> Délégation de fonctions et de signature est donnée à, Madame Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, 9<sup>ème</sup> Adjointe, pour les actes, arrêtés, courriers, contrats, conventions, et engagement des dépenses dispensées de procédures de marchés publics, relevant des fonctions suivantes: dialogue citoyen et lien intergénérationnel.

Ces fonctions recouvrent: lien intergénérationnel et politique de l'âge : activités culturelles, physiques et éducatives à destination des personnes âgées, liens générationnels, politique de maintien à domicile, structures d'accueil et d'animation pour les personnes âgées, lutte contre l'isolement. Dialogue citoyen : coordination des animations des maisons citoyennes, mise en œuvre des outils du dialogue citoyen (citoyen-relais, fonds de participation citoyenne...), promotion des initiatives citoyennes (pique-nique des rues, ville fleurie...).

Article 2 : M. le Directeur Général des Services est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20240325-2024-215-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024 Publication : 27/03/2024

